Image not found or type unknown

Casier judiciaire pour formation taxi

Par **puteaux992**, le **18/03/2016** à **23:35**

Bonjour,

J'ai été condamné en janvier 2011 à une amende de 1.000 €, avec sursis, pendant 5 ans. Mon sursis expiré, ma question est : est-ce que cette condamnation apparaît sur mon casier judiciaire B2 parce que je voulais faire une formation taxi.

Merci d'avance.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés